

# PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13 janvier 2016 s'est réuni en séance extraordinaire le 18 janvier à 19 h, à la salle Tiphaine BOULET, sous la présidence de M. Jean CRESPEL, Maire.

## **A / Désignation du secrétaire de séance**

Madame Valérie SIKOSEK est désignée secrétaire de Séance.

## **B/ Appel des élus**

Etaient présents : M. CRESPEL J., M. LOYER G., Mme VERGOTEN N., M. FRERE O, Mme BOURBOTTE N., M. SIX P., M. MUCHEMBLED JL., Mme SIKOSEK V., Mme DELORY C., M. DECLUNDER B., M. DELVAL C., M. CALAIS J-F., Mme PLATTEURO F., M. DEVOS M., Mme CHERMEUX S., M. DENEL M., Mme HUREZ F., M. QUEVA G., Mme VION E.

Etaient excusées-représentées : Mme GANTIEZ D. représentée par M. CRESPEL J.,  
Mme MARECHAL C. représentée par Mme VION E.,  
Mme PLATTEAU S. représentée par M. QUEVA G.

Etait absent(e) : Mme DEFIVES S.

## **C/ Communications**

Lettres de procuration des conseillers municipaux excusés.

## **Ordre du jour**

Introduction de Monsieur le Maire

1. Adoption d'une délibération rectificative de la DM2 du 7/12/2015
2. Questions Diverses

# Compte rendu

## INTRODUCTION

Monsieur le Maire ouvre la séance par une information quant à la convocation à la nécessité de provoquer un conseil municipal extraordinaire.

La Trésorerie a alerté le 7 janvier dernier la collectivité sur le fait qu'une erreur matérielle (*l'administration n'a manifestement pas eu l'intention de prendre la décision qu'elle a formalisée*) s'est glissée dans la Décision Modificative adoptée en séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2015.

En l'absence de régularisation par une délibération modificative, les paiements présentés sur les bordereaux (en pièce jointe) exécutant la décision ne pourront faire l'objet d'un mandatement, ce qui risquerait de placer les entreprises en attente de paiement dans une situation financière délicate surtout au regard du contexte économique actuel.

Les services de la préfecture ont tardé à confirmer le passage de la rectification en conseil municipal.

### 1. Adoption d'une délibération rectificative de la DM2 du 7/12/2015

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération rectificative de la DM2 du 7/12/2015, en opérant un transfert de 25000 euros entre les chapitres 11 et 12 afin de permettre le paiement des opérateurs économiques présentés aux bordereaux 233 et 238 de l'année 2015.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

### 2. Questions diverses

- **Madame Francine HUREZ**, demande à quelle date sera communiqué le calendrier des fêtes. **Monsieur Gérard LOYER**, répond qu'il a fait l'objet de modifications suite à la validation des services après vérification de la disponibilité des salles et du souhait de communication des associations, il devrait pouvoir être transmis dans les jours prochains. **Madame Claire DELORY** précise d'ailleurs qu'il pourrait être ajouté une ligne sur la demande de réservation de salles proposant la publication de la manifestation sur le calendrier des fêtes. **Monsieur Le Maire**, enfin d'ajouter qu'il sera judicieux de réunir la commission fêtes et cérémonies en octobre afin de pouvoir escompter une publication fin 2016 des évènements de l'année suivante. **Monsieur Le Maire** précise également que les dates des conseils municipaux sont inscrites au calendrier à titre indicatif, dans la mesure où ils pourraient être décalés en raison de décisions règlementaires à adopter en séance plénière.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne sollicitant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 07, et annonce la date du prochain Conseil Municipal programmé le 22 février 2016.

La Secrétaire de Séance,

Valérie SIKOSEK

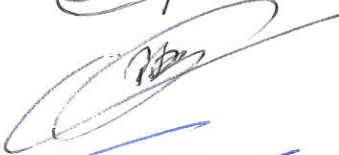
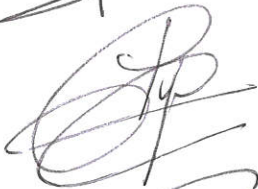
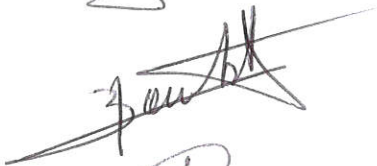


Le Maire,

Jean CRESPEL



Les Adjoints,



Les Conseillers Municipaux

